



Ville de Briatexte

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 12 avril 2022

L'an deux mille vingt deux, le 12 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie de Briatexte, sous la présidence de **Monsieur Alain Glade**, Maire de Briatexte.

Date de la convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
08/04/2022	08/04/2022	19	10	14	18

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Mr GLADE Alain	X		
Mr ANGOSTO Richard	X		
Mme GROSJEAN-BALARD Carole		X	Mr SAVIGNOL Hugues
Mr PONTIER Michel	X		
Mme MONMAYRAN Michèle		X	Mr PONTIER Michel
Mr SAVIGNOL Hugues	X		
Mme LLORDEN Anne-Marie	X	X	
Mme CLARAZ-ANGOSTO Martine		X	Mr ANGOSTO Richard
M. PELIZZON Philippe	X		
Mr PELLIZZARI Gérard		X	Mr ANGOSTO Richard
Mr URUTY Eric	X		
Mme LAGATTU Laetitia	X		
Mme HAAS Valérie	X		
Mr FARGES Cédric	X		
Mme MARTINEZ Sonia	X		
Mr SOUBAYE Nicolas	X		
Mme MALARTRE Eloïse	X		
Mme GHILACI Marion		X	
Mr SIRET Gérard	X		
Secrétaire de séance	Mr URUTY Eric		

Délibération n°2022-04-12-10

Résultat du vote	18 pour
-------------------------	----------------

En application de l'article 10 de la loi 2021-1465 du 10/11/21 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire la possibilité pour un membre de disposer de 2 pouvoirs est en vigueur jusqu'au.

Objet : Personnel – Actualisation du tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Dans le cadre des agents promouvables pour l'année 2022, un agent nommé sur un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe est inscrit sur le tableau d'avancement de grade d'adjoint administratif principal 1ère classe à compter du 27 avril 2022. Afin de nommer cet agent sur ce grade, le Maire propose au conseil municipal de créer un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe à temps complet.

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 27 avril 2022.

Il est proposé à l'assemblée d'adopter les modifications du tableau des emplois suivants :

GRADE	EFFECTIF	POSTE POURVU	POSTE VACANT	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Rédacteur Administratif	1	1	0	Temps complet
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} Classe	2	2	0	Temps complet
GRADE	EFFECTIF	POSTE POURVU	POSTE VACANT	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
FILIERE TECHNIQUE				
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1	1	0	Temps complet
Technicien	1	1	0	Temps complet
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} Classe	1	1	0	Temps complet
Adjoint Technique	3	3	0	Temps complet
TOTAL GENERAL	9	9	0	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **DE CREER** un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe à temps complet avec effet au 27 avril 2022.
- **D'ADOPTER** le tableau des effectifs ainsi proposé qui prendra effet à compter du 27 avril 2022.
- **DE PRECISER** que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente.
- **D'AUTORISER** Mr le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
 Pour extrait conforme,
 Le Maire,
 A. GLADE

